



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-515

PUBLIÉ LE 8 JUILLET 2022

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Cabinet du Directeur général

75-2022-06-30-00017 - Décision relative à la nouvelle dénomination du « bâtiment LERICHE » (site Broussais) (1 page)

Page 3

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2022-06-30-00017

Décision relative à la nouvelle dénomination du «
bâtiment LERICHE » (site Broussais)

Décision relative à la nouvelle dénomination du « bâtiment LERICHE » (site Broussais)

Vu l'article L.6143-7 du code de la santé publique,

Vu l'avis du directoire en date du 28 juin 2022

Le Directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

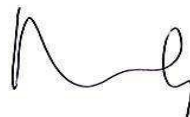
DECIDE :

Article 1 : Le « bâtiment LERICHE » situé sur le site Broussais est dénommé « bâtiment Ady STEG ».

Article 2 : Cette dénomination se substitue à celle du « bâtiment LERICHE » dans l'ensemble des actes, décisions et arrêtés relatifs à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 30 juin 2022



Martin HIRSCH